

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-089-2022****Objet : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATURE ET TRANSITION DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences protection et mise en valeur de l'environnement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la délibération n°DE-135-2020 du 9 septembre 2020 approuvant le schéma de cohérence territorial (SCoT) d'Albret Communauté,

Vu la convention n°2021/11822020 du 25 mars 2021, approuvant notre précédente candidature à l'appel à projet « Nature et Transitions » de la Région,

Considérant l'avis favorable de la commission environnement en date du 1^{er} mars 2022

L'érosion des sols est un problème majeur sur le territoire de la communauté de communes. Ainsi, pour pérenniser les projets initiés depuis 2018 pour la lutte contre les érosions, à savoir la mise en place d'une fauche raisonnée et la plantation de haies, la Communauté de Communes souhaite déposer sa candidature à l'appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine « Nature et Transition ». Les actions mises en place dans ce cadre consisteront à continuer la fauche raisonnée et la plantation de haies, mais aussi à sensibiliser les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques.

La candidature d'Albret Communauté à cet appel projet sera présentée pour validation lors du conseil communautaire du 29 juin 2022.

Vu le plan de financement ci-dessous :

Action	Coûts HT	Coûts TTC
Lutte contre l'érosion des sols en Albret	81 100 €	84 400 €

Détails des actions	Coûts HT	Coûts TTC
Plantation des haies + arrosage la première année (10 km)	64 600 €	64 600 €
Mise en place de deux réunions techniques	1 500 €	1 800 €
Création et diffusion de quatre vidéos	10 000 €	12 000 €
Création et diffusion de deux lettres d'information	5 000 €	6 000 €

AR Prefecture

047-200068948-20220615-DEC_089_2022-AU
Reçu le 15/06/2022
Publié le 15/06/2022

Partenaire financier	Taux d'aide	Montant correspondant
Région Nouvelle-Aquitaine	70% des dépenses HT	56 770 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	10% des dépenses HT, uniquement pour les actions de sensibilisation (vidéos + lettres + réunions techniques)	1 650 €
Autofinancement AC	20% des dépenses HT + TVA	25 980 €

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine conformément au plan de financement détaillé ci-dessus.

Fait à NERAC le **15 JUN 2022**

Le Président,
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire